

# Ordures ménagères : les tarifs sont fixés

Les élus ont approuvé, mercredi soir, la nouvelle tarification des ordures ménagères, afin de pouvoir donner l'information au Sictom.

Le tarif se compose de trois parties : une partie fixe pour le bac, une partie fixe « usager » et une part variable selon le nombre de levées.

Pour rentrer dans ses frais - la com com doit recouvrer cette année 996 250€- les usagers doivent sortir leurs bacs au moins 18 fois dans l'année (en moyenne). Objectif réaliste, car cela correspond à une sortie des poubelles une fois toutes les trois semaines. Le minimum forfaitaire est fixé à 12 levées par an.

Sur la base, donc, de 18 levées par an, il en coûtera, pour un bac de 120 litres, 125€ annuels pour une personne, 140€ pour deux. Sortir son bac toutes les semaines (52 levées) coûterait 210€ pour une personne seule, 225€ pour un couple.

Une famille de quatre personnes avec un bac de 180 litres paiera

168€ pour douze levées, 192€ pour 18 levées, 224€ pour 26 levées et 328€ pour 52 levées. Pour un bac de 240 litres, compter 202€ pour douze levées, 238€ pour 18 et 442€ pour 52 levées.

Pour les plus gros bacs, ceux de 770 litres destinés aux professionnels, il en coûtera 796€ pour 18 levées, 694€ pour douze levées

et 1374€ pour une sortie hebdomadaire.

De quoi inciter les gens à mieux trier, même si, Roger Gaugler en convient, un certain nombre de foyers, notamment des personnes seules, verront leur facture augmenter fortement. « *Mais il ne faut pas baisser les bras, sans le tri la hausse serait plus forte de 30 %* »

souligne-t-il. Et il ajoute que lors de la phase de test, on a déjà constaté 16 % de levées en moins...

La facturation aura lieu deux fois par an, en avril et septembre. Les chiffres évoqués pourront faire l'objet, si besoin, de réajustements ultérieurs.

**I.B.**